

que nous n'aurions pu découvrir par quelque moyen, j'ignore lequel, ce que les Etats-Unis en penseraient. Telle est la situation; si ce n'est pas ce qu'on voulait dire, on ne voulait rien dire du tout. Il importait peu que ce fût moi ou un autre qui irait aux Etats-Unis; le point essentiel c'était qu'il faudrait s'assurer de l'effet que produirait sur les Etats-Unis la ratification du traité. Nous répondîmes que, sauf tout le respect que nous avions pour les Etats-Unis, les traités que nous pouvions conclure ne les regardaient pas, et c'est encore l'attitude que nous prenons aujourd'hui.

M. J. D. REID: Le ministre était brave alors, mais il a capitulé depuis.

L'hon. M. FIELDING: L'honorable député (M Reid) était brave au moment où il nous prêtait son concours pour la ratification du traité, mais aujourd'hui il ne peut pas résister à la tentation de critiquer à son sujet.

M. MIDDLEBRO: On me permettra peut-être d'interposer un mot. Je votai contre la ratification du traité avec la France. Si ma mémoire est fidèle, un membre de la gauche—moi-même peut-être—demanda au ministre s'il ne pensait pas que l'effet de la ratification du traité conclu avec la France serait de nous mettre sous le coup du tarif maximum des Etats-Unis. Le ministre répondit que la ratification de ce traité ne justifierait pas les Etats-Unis, à son avis, d'adopter une telle ligne de conduite.

L'hon. M. FIELDING: C'est ce que j'ai déclaré alors, et je réitère cette déclaration aujourd'hui. Bien plus, je déclare aujourd'hui à l'honorable député (M. Middlebro) que nous n'avons pas accordé aux Etats-Unis le bénéfice du traitement accordé à la France, et que nous obtenons le bénéfice du tarif minimum des Etats-Unis.

M. ARMSTRONG: Je prie le ministre de dire si les objections soulevées par le gouvernement de Washington se rapportaient entièrement à la ratification par notre Gouvernement du traité conclu avec la France?

L'hon. M. FIELDING: En grande partie. Ce n'était pas la seule raison, mais c'était la principale. Incontestablement, leur objection consistait essentiellement en ceci: que nous avions accordé à un autre pays un régime que nous n'étions pas disposés à accorder aux Etats-Unis.

M. ARMSTRONG: Je prie le ministre d'indiquer aucun autre grief qu'on pouvait avoir en dehors du traité conclu avec la France?

L'hon. M. FIELDING: J'ai déclaré à la Chambre au début de mon discours que la

question du régime du bois avait été débattue. Mais il n'est que juste de dire que, après discussion, les représentants des Etats-Unis ne présentèrent pas formellement cette objection, et en fin de compte, ne formulèrent aucune plainte à cet égard.

Je l'ai déclaré, il est possible que les Etats-Unis n'eussent pas imposé au Canada le régime du tarif maximum. Mon opinion était qu'ils l'auraient fait, et elle était fondée sur des renseignements obtenus des meilleures sources dans la république voisine; dans tous les cas, elle a tout autant de fondement que celle des honorables députés qui soutiennent le contraire. L'effet qu'aurait eu une guerre à coup de tarifs sur les pays intéressés saute aux yeux de tous les hommes bien pensants.

Des hommes influents des Etats-Unis avaient bien le désir de nous voir exempter de ce tarif maximum, mais, comme je l'ai dit, d'après les renseignements que nous tenions, le président des Etats-Unis, tout bien disposé qu'il fût, pouvait se croire obligé de nous imposer ce maximum. Je veux bien supposer que nous aurions pu arriver à nos fins sans faire aucune concession. Je veux bien supposer pour le moment que si, pour me servir d'un terme vulgaire, nous étions restés les bras croisés, nous aurions pu nous faire accorder par les Etats-Unis le tarif minimum. C'eût été sans doute un grand triomphe pour le Canada. Quand tous les pays d'Europe acceptent les conditions que leur font les Etats-Unis, lancer à nos voisins un tel défi eût sans doute paru héroïque; mais il est des victoires qui s'achètent chèrement. Pour avoir momentanément triomphé, nous aurions peut-être eu raison de nous féliciter; mais ce n'est certainement pas cela qui nous aurait assuré des avantages dans nos relations futures avec les Etats-Unis. Si donc nous pouvions éviter le tarif maximum qui nous menaçait, si nous pouvions par de légères concessions—peu nombreuses à la vérité et, selon nous, peu importantes—écarter un conflit possible avec les Etats-Unis, m'est avis que, dans l'intérêt de ce pays, tant pour le présent que pour l'avenir, il valait infiniment mieux faire ces concessions qu'obtenir sur les Etats-Unis un triomphe propre à les indisposer pour d'autres négociations. Tenant compte des bonnes dispositions de monsieur le président et du désir sincère qu'il nous a paru avoir d'établir d'amicales relations entre les deux pays, nous avons pensé qu'il valait la peine de rechercher si nous ne pouvions pas faire aux Etats-Unis, sans nuire à nos propres intérêts, certaines concessions susceptibles d'être acceptées par eux comme base d'un compromis honorable. La question qui se posait ensuite était de savoir quelles concessions nous pouvions bien leur accorder. Ici, deux règles devaient nous guider, savoir: premièrement, que ces